

LES GRANDES ÉTAPES DE MA CANDIDATURE (AMI)

1. JE PRÉPARE MON PROJET

- Je définis mon projet.
- Je lis le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt.
- Je contacte l'ADEME pour échanger (si nécessaire).
- Je prépare les éléments qui seront à joindre à ma demande.

La plateforme numérique de service
agirpourlatransition.ademe.fr

2. JE DÉPOSE MA CANDIDATURE EN LIGNE

- Je renseigne les données administratives de mon organisation.
- Je décris mon projet.
- Je détaille les données techniques.
- Je joins les pièces demandées.

L'ADEME M'ADRESSE UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION

3. JE RESPECTE LES TERMES DE MON COURRIER D'ENGAGEMENT

- J'informe mon interlocuteur ADEME de l'avancement de mon projet et de toute évolution.
- Je respecte mes engagements (mobilisation de ressources internes, jalons du projet, visite sur site et/ou remise de documents, ...).

L'ADEME ÉTUDIE MA CANDIDATURE

Ma demande est acceptée ?

L'ADEME m'en informe et me convie à la réunion de lancement.

Ma demande est refusée ?

J'en suis informé.

4. JE BÉNÉFICIE SANS FRAIS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le prestataire est directement rémunéré par l'ADEME. Votre contribution porte sur le temps interne.

L'ADEME CONTRÔLE LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

5. JE RÉALISE LE BILAN

J'assure un suivi des performances de mon projet et j'en informe l'ADEME.

L'ADEME CONTRÔLE LA RÉALISATION DU PROJET

BRAVO ! VOTRE PROJET EST FINALISÉ